AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0351
FR0000074148-FS0154

5 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ASSYSTEM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2014, la Caisse des dépôts et consignations (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 février 2014, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ASSYSTEM et détenir à ce jour directement 519 698 actions ASSYSTEM représentant autant de droits de vote, soit 2,67% du capital et 2,46% des droits de vote[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par Bpifrance Participations SA des actions ASSYSTEM qu'elle détenait à l'offre publique d'acquisition déposée par la société HDL Development[3] visant les titres ASSYSTEM.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la CDC et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 19 431 368 actions représentant 21 130 964 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 214C0297 du 24 février 2014.